



Déploiement des IRVE sur Parly 2

(Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques)

Point au 25 septembre 2025

Points du jour

- Equipement du garage G1
- Renforcement des alimentations amont des réseaux de recharge
- Séance d'information des correspondants IRVE
- Les deux résolutions présentées en AG des CSS
- Travaux et calcul des quotes-parts

Equipement des garages souterrains de l'avenue Dutartre

- La convention ENEDIS datée du 3/9/2024 a été validée le 30/9/24 par l'AG du CSS Garage tranche G1
- **Etapas à dérouler pour la mise en place de l'Infrastructure**
 - Enregistrer le PV d'AG sur l'Espace Raccordement Enedis (**action Syndic**)
 - Signer la convention ENEDIS validée par l'AG (**Syndic**)
 - Faire signer un mandat individuel par chacun des demandeurs (**Syndic et demandeur**)
38 Mandats signés, sur un total de 194 box dans ce parking souterrain
 - Établir la liste des demandes de dérivations individuelles des copropriétaires (**CSS et Syndic**)
 - Enregistrement de la liste des demandeurs et les mandats sur l'Espace Raccordement Enedis (**Syndic**)
 - Accord sur la subvention ADVENIR collective annoncé le 30 juin 2025 (**ENEDIS**)
 - Offre de Raccordement émise par ENEDIS le 14 août 2025, valable jusqu'au 14 novembre
 - Annonce de la collecte des sommes dues par appel de charge (**Syndic**)
 - Diffusion d'une information sur les travaux privatifs à réaliser par les demandeurs (**Syndic**)
 - En attente du paiement de l'acompte (5400,13 €) et de la signature des documents contractuels (**Syndic**)
 - Travaux **ENEDIS** (6 mois)
- **Coordination des travaux d'ENEDIS avec les éventuels travaux du Syndicat Secondaire (attente du paiement de l'acompte pour désigner l'entreprise chargée des travaux ENEDIS)**
- **Accompagnements des travaux privatifs pour être prêt à la fin des travaux de pose du câble principal et de son raccordement au réseau.**

Le renforcement des réseaux amont

A retenir :

- les contraintes portent sur la puissance de transformation disponible (la taille et le nombre des transformateurs) ainsi que sur la capacité de raccordement des câbles dans les postes (le nombre de « départs »)
- 28 postes où il faudra changer le transformateur pour un plus gros
- **8 postes à créer** pour augmenter le nb de transformateurs et le nb de départs disponibles
 - 5 postes sur le foncier de la copropriété
 - **3 à placer sur le domaine public**
 - réunion Ville – ENEDIS – Parly2 en mairie le 8 juillet
- Un coût total estimé à plus de 1,3 M€,
 - financé à 40% par le TURPE, c'est-à-dire par la totalité des consommateurs domestiques français,
 - préfinancé par ENEDIS pour le solde (800 k€), dans l'attente de l'encaissement des quotes-parts qui seront demandées aux utilisateurs,
 - **réparti à parts égales dans le calcul des quotes-parts (AG de juin 2025)**

Information des correspondants IRVE

A retenir :

- Une première séance le 26 juin 2025
18 participants
réactions très positives

- Une deuxième le mardi 30 septembre
20 participants annoncés,
Pas de participant annoncé pour 5 résidences :
Etoile, Orangerie, Palais Royal, Pré Catelan, St Michel

- Travail en cours pour
 - un document très synthétique et compact
 - une FAQ, Foire Aux Questions
 - une communication directe sur le nouveau site internet
 - une éventuelle campagne à relayer dans les résidences

Résolutions présentées en AG des CSS

1 - Adhésion au projet

A retenir :

- Déclinaison de la convention cadre au niveau de chacune des résidences (conséquence des dispositions réglementaires relatives aux mécanismes décisionnels, aux contraintes de planning, au mécanisme de subvention)
- **Décision de développer un nouveau réseau sous MOA d'ENEDIS** (dans la foulée des réseaux d'eau, de gaz, d'électricité, de téléphone, de fibre optique ...)
- **Impact financier pour les copropriétaires : 0** (aucun appel de charge supplémentaire)
- Surcoût de réfection des enrobés rouges, décision de la copro, utilisation des fonds du FTO, **aucun appel de charge supplémentaire**
- Décision incontournable pour lancer les études de réalisation, déterminer le tracé des câbles et l'implantation des équipements, chiffrer les coûts, préciser les contraintes et les délais
- **Préalable à la présentation d'une convention détaillée puis d'une offre de raccordement** comportant les tracés de principes, les coûts, les montants de quote-part, une estimation de la subvention Advenir collectif à répartir entre les primo-demandeurs.

Résolutions présentées en AG des CSS

2 – Mandat donné au CSS

A retenir :

- C'est l'acceptation de l'offre de raccordement qui fixera les tracés de principe, les montants des quotes-parts et engagera les primo-demandeurs et ENEDIS.
- Le mandat donné au CSS lui donnera la possibilité de valider cette offre pour le compte du syndicat des copropriétaires de la résidence, sans nécessiter le passage par une nouvelle AG (afin rester dans les délais des mécanismes réglementaires, tant décisionnels que financiers).
- C'est la possibilité qui lui est donnée de questionner les tracés et implantations proposées par l'étude d'ENEDIS. **Il sera assisté pour cela par les ressources techniques et contractuelles du CSP et du syndic.**

Travaux, coût et financement - 1

Pour les garages souterrains

- Le renforcement des réseaux amont et l'amenée de la puissance jusqu'au parking
- 1 câble accroché au plafond sur toute la longueur du parking, protégé par une goulotte inversée.
- Un connecteur dans la goulotte
- 1 câble de branchement accroché au plafond
- Un disjoncteur et un compteur accroché au mur ou protégé par un coffret.

Pour les parkings en surface

- Le renforcement des réseaux amont et l'amenée de la puissance jusqu'au parking
- 1 à 2 câbles posés en tranchée ou en caniveau sur toute la longueur du parking
- Des coffrets de répartition (1 pour 6 à 10 emplacements)
- Des socles affleurants sur chacun des emplacements
- Un fourreau reliant chacun des socles au coffret de répartition le plus proche
- Les réfections de surface avec un enrobé noir
- Un connecteur dans le coffret de répartition
- 1 câble de branchement passé dans le fourreau entre le coffret et le socle
- Un disjoncteur et un compteur placé dans la borne de recharge

Travaux, coût et financement - 2

- **Financement**

- 40 % via le TURP, c'est-à-dire par l'ensemble des consommateurs français
- 60 % préfinancés par ENEDIS pour le compte des futurs utilisateurs à qui on facturera une quote-part des coûts du réseau d'infrastructure

- **Calcul des montants de la quote-part**

A la maille de chaque résidence, somme des coûts préfinancés relatifs au parking souterrain et au parking de surface, divisée par le nombre d'emplacements, modulée au prorata de la puissance demandée.

Le montant des quotes-parts d'une résidence donnée est donc largement dépendant de la présence ou pas d'un garage souterrain ainsi que des quantités et des difficultés de pose des câbles.

Ces montants sont encadrés par l'arrêté du 2 juin 2023 :

- montant minimum : 410,00 € HT pour 9 KVA,
 - montant maximum : 2038,00 € HT pour 9 kVA,
- indexées sur l'indice des prix à la consommation

- **Prime (subvention) Advenir collectif :**

50% du coût d'équipement du parking plafonné à :

8000 € jusqu'à 100 places, plus 75 € par place supplémentaire,

plus 5000 € au titre des travaux de terrassement pour les parkings extérieurs

Les dossiers de demande sont valables 9 mois à compter de l'offre de prime.

Si les travaux ne sont pas terminés dans ce délai, la prime est définitivement perdue.

Le planning de la mise en œuvre de notre projet

A retenir :

- AG du Syndicat Principal le 19 Juin
- 36 AG des Syndicats secondaires entre septembre et décembre
 - > décision d'adhérer au projet
 - > mandat donné au CSS pour valider l'étude technique
- Travaux sur 12 résidences par an en 2026, 2027 et 2028
- Lancement formel des premières études après le vote positif des résidences retenues pour 2026 .
- Choix des implantations des futurs postes DP (4^{ème} trimestre 2025)
- Expérimentation de la géodétection (Octobre 2025)
- Élaboration d'un planning des travaux fin 4^{ème} trimestre
- Établissement et signature d'une convention cadre sur les modalités pratiques d'implantation des ouvrages

La marche du progrès ...



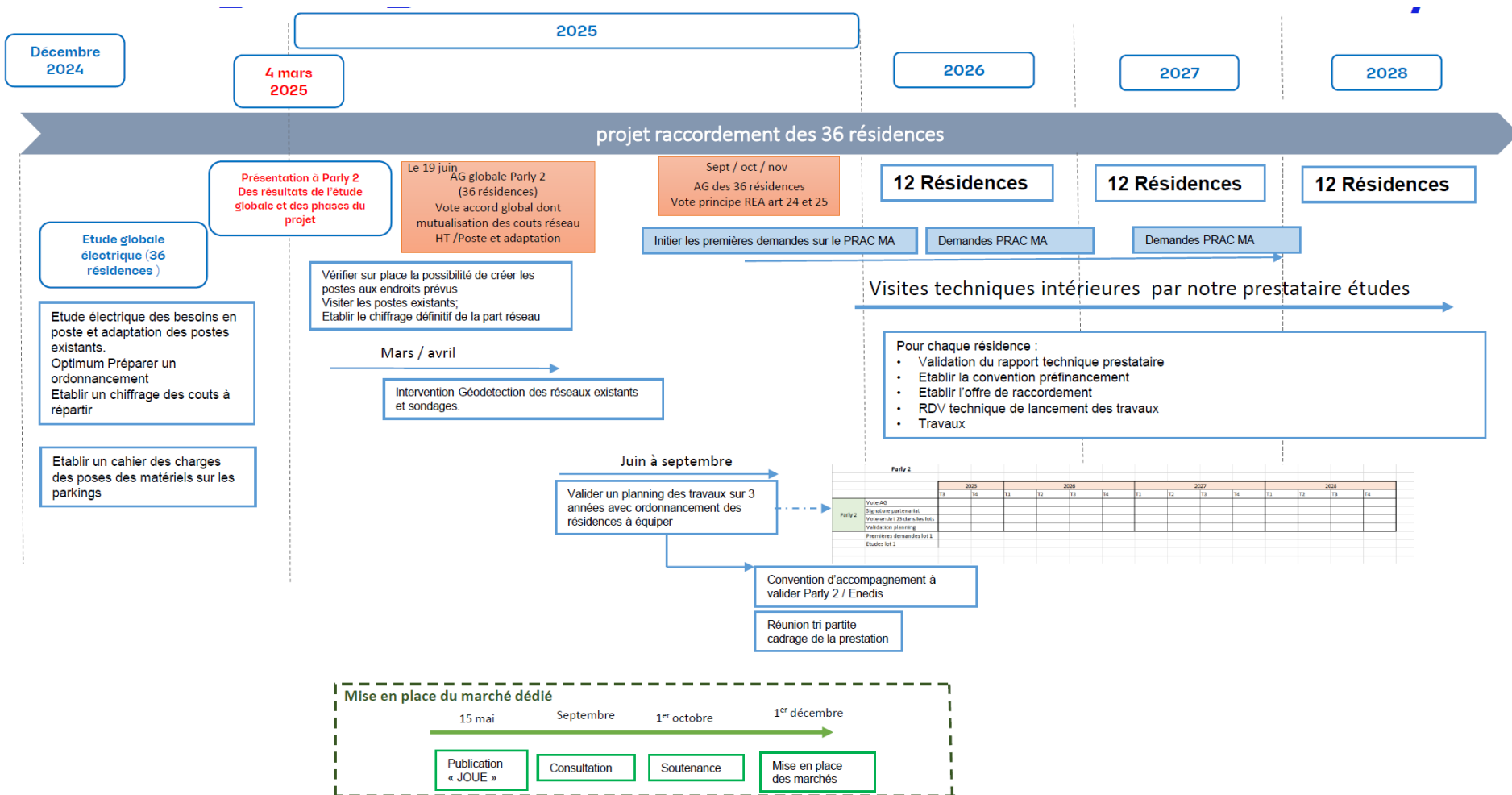
16, rue Gauthery, XVII^e arrt. L'arrivée de l'eau distingue maintenant un immeuble qui arbore sa plaque comme une décoration.



Un grand merci pour votre attention ...



Le planning de la mise en œuvre de notre projet



Méthodologie de choix des résidences à équiper en 2026

Critères pris en compte

- le pourcentage de copropriétaires se déclarant intéressés
- La disponibilité immédiate ou à très court terme des capacités nécessaires (puissance installée et nb de départs libres ou libérables)
- Le risque de captation des capacités qui nous sont nécessaires à moyen terme
- La disponibilité des plans des parkings d'une qualité suffisante pour l'étude d'ENEDIS et la gestion des demandes de dérivation
- La possibilité de résoudre rapidement les pb de numérotation des emplacements
- L'intrication des parkings des résidences
- Les contraintes liées à d'éventuels travaux complémentaires ou opportunistes, à l'initiative des résidences, à l'occasion de la réfection des enrobés de surface (mise en conformité de l'éclairage des garages souterrains, remise au net des parkings, réfection d'étanchéité des dalles supérieures des parkings souterrains ...)

Pas d'information particulière communiquée par les résidences

enjeux : ajustement de la programmation des AG et lancement des toutes premières études

Méthodologie de choix des résidences à équiper en 2026

Rappel des résultats du recensement réalisé en novembre 2024,
présentés par taux d'intérêt décroissant (dernière colonne)

Code	Résidence	nombre d'emplacements privatifs de stationnement										DqP + àMT
			Propriétaire	Prop. Bailleur	Locataire	Dès que Possible	àMT	Peut être	Non	%DqP	%àMT	
632	St CLOUD	83	30	2	0	13	5	8	6	15,7%	6,0%	21,7%
637	G1	194	48	0	0	39	3	2	4	20,1%	1,5%	21,6%
625	St JAMES	211	61	1	2	17	15	13	19	8,1%	7,1%	15,2%
635	St GERMAIN DES PRES	83	27	1	0	7	5	3	13	8,4%	6,0%	14,5%
633	PALAIS ROYAL	86	21	0	0	8	4	5	4	9,3%	4,7%	14,0%
615	GABRIEL	187	39	1	0	16	10	6	8	8,6%	5,3%	13,9%
631	PRE CATELAN	184	41	0	3	15	10	8	11	8,2%	5,4%	13,6%
621	ETOILE	218	55	2	2	14	15	8	22	6,4%	6,9%	13,3%
605	CHAILLOT	197	31	2	2	11	14	5	5	5,6%	7,1%	12,7%
636	NEUILLY	71	13	1	0	4	5	3	2	5,6%	7,0%	12,7%
613	DAUPHINE	145	30	2	1	6	12	6	9	4,1%	8,3%	12,4%
629	AUTEUIL	121	29	1	0	6	9	9	6	5,0%	7,4%	12,4%
623	BAGATELLE	165	31	5	2	9	11	12	6	5,5%	6,7%	12,1%
622	GEORGES V	207	56	2	0	15	10	7	26	7,2%	4,8%	12,1%
618	LA MUETTE	202	49	2	3	12	12	9	21	5,9%	5,9%	11,9%
614	PASSY	153	29	1	2	11	7	6	8	7,2%	4,6%	11,8%
616	ORANGERIE	197	50	1	1	10	13	14	15	5,1%	6,6%	11,7%
634	FOCH	60	14	1	0	4	3	5	3	6,7%	5,0%	11,7%
609	ORSAY	241	41	3	4	16	12	7	13	6,6%	5,0%	11,6%
619	LOUVRE	110	33	1	0	6	6	9	13	5,5%	5,5%	10,9%
603	OPERA	242	42	3	6	17	8	12	14	7,0%	3,3%	10,3%
628	RIVOLI	194	37	4	3	12	8	7	17	6,2%	4,1%	10,3%
606	SOLFERINO	272	51	3	2	10	18	11	17	3,7%	6,6%	10,3%
608	MAILLOT	110	17	0	0	7	4	1	5	6,4%	3,6%	10,0%
624	TUILERIES	165	41	1	0	8	7	11	16	4,8%	4,2%	9,1%
601	St HONORE	229	33	5	1	12	8	13	6	5,2%	3,5%	8,7%
611	St AUGUSTIN	129	23	1	1	4	7	5	9	3,1%	5,4%	8,5%
617	VARENNE	191	37	0	1	8	8	12	10	4,2%	4,2%	8,4%
607	St MICHEL	168	25	0	1	7	7	9	3	4,2%	4,2%	8,3%
626	MONCEAU	205	25	1	5	8	9	4	10	3,9%	4,4%	8,3%
610	RANELAGH	62	10	0	0	2	3	3	2	3,2%	4,8%	8,1%
630	TROCADERO	133	29	0	0	8	2	14	5	6,0%	1,5%	7,5%
604	ODEON	165	21	4	1	6	6	5	9	3,6%	3,6%	7,3%
627	JENA	197	29	0	0	6	8	10	5	3,0%	4,1%	7,1%
612	LONGCHAMP	256	58	5	2	12	6	16	31	4,7%	2,3%	7,0%
620	CONCORDE	180	39	1	3	4	8	9	22	2,2%	4,4%	6,7%
602	BRETEUIL	64	10	0	2	3	0	4	5	4,7%	0,0%	4,7%

Le renforcement des réseaux amont

Zone par résidence:

1. PASSY ET GABRIEL
2. ORANGERIE ET VARENNE
3. LA MUETTE ET LOUVRE
4. CONCORDE
5. ETOILE, GEORGE 5 ET SAINT CLOUD
6. SAINT HONORE ET BRETEUIL
7. BAGATELLE ET TUILERIES
8. PALAIS ROYALE ET FOCH
9. SAINT GERMAIN DES PRES, RIVOLI ET IENA
10. NEUILLY ET SAINT JAMES
11. MONCEAU
12. ODEON ET OPERA
13. LONGCHAMP
14. MAILLOT, ORSAY, RANELAGH
15. SAINT MICHEL ET SOLFERIGNO
16. CHAILLOT ET TROCADERO
17. AUTEUIL ET SAINT AUGUSTIN
18. PRÉCATÉLAN ET DAUPHINE

Légende:

● : Poste à créer / emplacement à définir

● : Poste existant / A adapter



Bonus : quelques images de l'équipement des parkings en sous-sol



Une goulotte inversée fixée au plafond pour recevoir le câble BT.
Largeur : 150, 200 ou 300 mm, hauteur : 100 mm



Coffret obligatoire pour un box ouvert ou grillagé, recommandé pour un box fermé



Installation minimale pour un box fermé, et maintenu fermé même en l'absence du véhicule



Pose de la platine comptage au fond du box



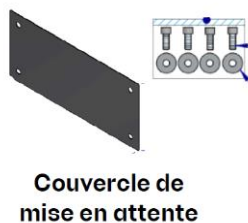
Coffret électrique incluant la borne de recharge,



Bonus : équipement des parkings en plein air



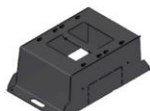
Pose du réseau souterrain pour places ouvertes avec mobilier de recharge



3 types de socles semi-enterrés



Socle simple



Socle double
dos à dos



Socle double
côte à côte

2 configurations doubles (2+2)



2 x Socle double
côte à côte



2 x Socle double
dos à dos



Paire de « totems » posé sur un caniveau sur dalle béton